BOURSE aux JOUETS, VÊTEMENTS ENFANTS et ARTICLES de PUERICULTURE

Dimanche 26 novembre 2017

REGLEMENT

Organisation et tarif

1. Cet événement est organisé par l'association Comité de Défense Laïque de Saint Malo de Guersac.
2. Il a lieu à la salle polyvalente de Saint Malo de Guersac, rue Jean Macé.
3. La bourse est ouverte aux exposants particuliers et professionnels artisans.
4. Les exposants doivent s'acquitter d'une participation **10€ par emplacement.**
5. **L'emplacement correspond à une surface de déballage de 2,50m x 1,20m** dont une table de 1,60m x 0,70m et 2 chaises sont fournies par les organisateurs.
6. Les emplacements sont attribués par les organisateurs le jour de l'installation et ne peuvent être contestés. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.
7. **Les exposants utilisent exclusivement les tables** fournies par les organisateurs pour proposer leurs objets à la vente et doivent respecter la zone de vente définie ci-dessus. Aucune table ou autre structure ne sera acceptée.
8. **L'installation et l'accueil des exposants se fait de 8h à 8h45, au-delà de cet horaire l'emplacement réservé pourra être remis à disposition des organisateurs.** La vente commence à 9h et se termine à 17h. Au plus tard à 18h, les exposants doivent avoir libéré l'espace mis à leur disposition.
9. Le nombre de vendeurs est limité à 2 personnes par emplacement.
10. Les objets invendus ne peuvent pas être laissés sur place. L'espace doit être rendu propre.
11. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription en cas d'interruption de la manifestation par les organisateurs ou par les autorités à quelque moment et pour quelque raison que ce soit.
12. Le bulletin d'inscription doit être impérativement présenté le jour de l'installation.
13. Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
14. La vente est ouverte au public exclusivement de 9h à 17h et l'entrée sera **gratuite**

Conditions de vente

1. Sont concernés et acceptés par cette bourse les articles de type :
   - Jouets et jeux d'enfant en bon état
   - Vêtements d'enfant et chaussures
   - Articles de puériculture : chaise haute, lit, poussette, baignoire, biberon, etc
1. Avec leur inscription, les exposants ont acquis l'autorisation exceptionnelle de participer à la bourse, c'est-à-dire de vendre des objets qui n'ont pas été achetés en vue de la revente ou qui sont issus du vol ou du recel. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur concernant la vente au déballage.
2. Conformément à la réglementation en vigueur, les ventes d'animaux, d'armes, d'aliments et boissons, de copies de CD ou de DVD, de musique ou de jeux etc. ainsi que de tout produit inflammable est interdite.
3. Les exposants doivent proposer exclusivement à la vente des objets qui rentrent dans le cadre fixé par cette bourse.

Limites de responsabilité

1. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que perte, casse, vol, panne ou autres détériorations.
2. Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'au matériel appartenant ou loué par l'organisateur. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
3. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné(e)

NOM : ….....

PRENOM : ….....

ADRESSE :….....

.....

.....

TELEPHONE : ….....

NATURE DES OBJETS A VENDRE :.....

….....

PIECE D'IDENTITE

Nature	N° pièce	Délivré le	Lieu
☐ Carte d'identité ☐ Passeport ☐ Permis conduire			

N° DE SIRET POUR LES PROFESSIONNELS : .....

NOMS ET PRENOMS DES VENDEURS (2 maxi) :

1).....

2).....

MONTANT A REGLER :

Nombre d'emplacement(s) ….... : X 10€ = ….....

MODE DE REGLEMENT :

☐ ESPECES ☐ CHEQUE (à l'ordre de ALSMG Amicale laïque de St-Malo de Guersac)

déclare avoir pris connaissance du règlement de cet événement et en accepte les conditions décrites ci-joint.

DATE : …..... SIGNATURE